

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) voudrait poser une question au député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent). Celui-ci accepte-t-il une question maintenant?

M. Broadbent: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Woolliams: Je suis très heureux de constater que le chef parlementaire du Nouveau parti démocratique adopte une position aussi raisonnable. En ce qui concerne ces industries particulières où l'intérêt national est en jeu, ne croit-il pas, ou son parti ne croit-il pas, qu'une formule autre que le droit de grève serait juste pour le patronat et le salariat? Ne croit-il pas qu'on pourrait mettre au point une autre formule?

M. Broadbent: Sans vouloir entamer un débat prolongé avec le député, je tenterai de répondre très brièvement. D'après ce que je sais de ce qui s'est passé au Canada et à l'étranger, je répondrai non, au pied levé. J'invoquerai un autre argument et je m'en tiendrai là. Je réponds «non» parce que le droit de grève est le droit fondamental de travailler ou de ne pas travailler. Si une grève se produit dans un secteur de l'économie et qu'à un certain moment, on décide, à l'échelon provincial ou fédéral, que l'intérêt national est lésé, alors il faut se réunir comme nous l'avons fait à regret cet après-midi et légiférer pour arriver à un accord. Je crois que c'est la solution ultime et qu'elle est préférable au droit de grève.

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je voudrais brièvement faire connaître ma position et celle de notre parti en ce qui a trait au bill C-56, qui traite une fois de plus des problèmes qui surgissent dans les ports de l'Ouest.

Monsieur le président, au mois d'octobre 1974, une loi spéciale a été adoptée par le Parlement pour régler un conflit ouvrier, soit celui des manutentionnaires de grain dans les ports de la Côte ouest, afin de les forcer à reprendre le travail et prolonger l'application de la convention collective jusqu'au mois de novembre 1975.

A ce moment-là, le ministre du Travail (M. Munro) avait tenu à peu près les mêmes propos qu'aujourd'hui. Il présentait cette loi à cause d'une situation un peu exceptionnelle, à savoir que c'était dans l'intérêt du Canada qu'il se voyait forcer de présenter un projet de loi pour forcer les travailleurs à retourner au travail.

Je me souviens d'avoir participé à ce débat et d'avoir appuyé ce projet de loi dans l'intérêt de tout le Canada, en regrettant toutefois le fait que le Parlement soit forcé d'intervenir une fois de plus dans un conflit ouvrier.

La semaine dernière, nous avons tenu un débat spécial sur un conflit ouvrier dans un port de la Côte ouest. Au cours de ce débat, le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) a déclaré d'une façon très claire que, si le Parlement avait accordé le droit de grève aux travailleurs, il n'avait pas l'intention de leur retirer. Il a entre autres dit ceci, comme on le rapporte à la page 4276 des *Débats*, en parlant des ouvriers:

● (1640)

M. CHRÉTIEN: Le Parlement leur a donné ce droit, et je crois à la négociation collective. Cette grève a montré encore une fois que si l'on est suffisamment patient, on peut résoudre les problèmes.

Je suis convaincu de la formule moi aussi. A un certain moment, la patience manque. Les urgences l'imposent. On est obligé d'agir. Je continue la citation:

En outre, même si j'avais mis fin à cette grève la semaine dernière ou

Grève des débardeurs

au début de cette semaine, la situation relative à l'expédition des céréales par le port de Vancouver serait demeurée rigoureusement identique, puisque les débardeurs étaient en grève et que je n'ai aucun moyen de pression sur eux.

Et il ajoutait ce qui suit:

De toute façon, la situation n'était pas si tendue que cela. Si j'avais attendu qu'elle se tende, j'aurais pu attendre jusqu'à la semaine prochaine.

... en parlant de cette semaine. Je continue à citer:

Il y aurait probablement plus de tension la semaine prochaine si les débardeurs étaient en grève.

Alors, on est dans la «semaine prochaine», et on subit encore cette grève qui se prolonge comme l'avait prévu le président du Conseil du Trésor.

Or, ce n'est pas de gaieté de cœur, j'en suis convaincu, que le ministre du Travail présente une loi pour forcer des ouvriers, qui se mettent légalement en grève et usent d'un droit qui leur a été conféré, à retourner au travail, quitte à poursuivre les négociations, à continuer d'essayer de s'entendre, en vue de maintenir en activité le port de Vancouver, les ports de l'Ouest, afin que le commerce international de notre pays n'en souffre pas trop.

Or, voici que nous avons une fois de plus la preuve qu'il existe des conflits à travers le Canada. On a l'impression qu'on vit sur un volcan. On règle une grève dans une région du pays, une autre grève éclate dans une autre région, et la lutte se continue, ce qui démontre qu'une fois de plus un malaise existe entre les droits reconnus par les autorités gouvernementales vis-à-vis du capital-travail et vis-à-vis du capital-argent. J'ai nettement l'impression qu'on a beaucoup plus de courage du côté du gouvernement à faire adopter des lois lorsqu'il s'agit de faire face au capital-travail que lorsqu'il s'agit de faire face au capital-argent.

Je voudrais bien qu'une fois on essaie d'aller au fond des choses, et qu'on ne fasse pas reposer les torts uniquement du côté des travailleurs. Quant à la formule d'indexation, on en entend parler 24 heures par jour ces temps-ci. Aujourd'hui même, en parcourant la route de ma demeure à Ottawa, j'ai entendu pendant une heure et demie un programme à la radio, au cours duquel on parlait d'indexation. Je n'y crois pas du tout à cette formule comme solution valable pour régler nos problèmes. On en a encore la preuve. Après que les augmentations de salaire sont accordées à des catégories de travailleurs, parce que les prix continuent à monter, les industries ou les compagnies, qui doivent payer des salaires plus élevés, augmentent leurs prix. Ce n'est pas uniquement la cause de l'augmentation des prix, il existe d'autres causes également qu'il faudra analyser. Les salaires ne sont pas la cause unique de l'augmentation du coût de la vie, de l'inflation, mais ils constituent l'une des causes.

Étant donné les circonstances, plusieurs ouvriers, lorsqu'ils n'obtiennent pas la garantie d'une augmentation de leurs revenus et lorsqu'ils n'obtiennent pas l'assurance de voir l'impôt sur le revenu diminuer, font des pressions et utilisent la grève pour essayer de faire reconnaître leurs droits. Et l'on recommence après un certain temps. C'est toujours la même chose, on doit toujours recommencer. La formule de l'indexation n'est donc pas la formule valable.

Or, je demande au ministre du Travail de faire étudier en profondeur par ses fonctionnaires les relations qui existent entre le capital-travail dans cette industrie et le capital-argent, et de faire en sorte qu'il y ait un juste partage, pour que les compagnies ne s'enrichissent pas au détriment des travailleurs. On devrait s'assurer que les